



**Formation pratique
sur 2 jours** (14 h)

animée par
Christian BOUDES
*Consultant spécialiste
des marchés publics*

La gestion des imprévus en phase exécution

Avenants, décisions de poursuivre, retards, inexécution de prestations par le titulaire, litiges, résiliation, variation du prix du marché, défaillance ou cession d'entreprises...

La gestion des imprévus en phase exécution

Madame, Monsieur,

Rares sont les marchés qui, dans leur phase exécution, ne font pas apparaître des imprévus ou des modifications nécessitant une réaction appropriée de l'acheteur.

Les difficultés les plus fréquentes concernent les modifications de prestations du fait du pouvoir adjudicateur ou du titulaire.

D'autres aléas peuvent survenir tels que retards, défaut partiel ou total d'exécution du marché, défaillance du titulaire, cession, rachat, etc. Ces imprévus impliquent la nécessité de modifier le marché, tout en respectant les règles régissant la commande publique.

Enfin certains marchés donnent lieu à des litiges entre le pouvoir adjudicateur et son contractant :

- Comment, au plan pratique, faire face à ces difficultés ?
- Quels outils contractuels ou juridiques utiliser ?
- Quelles sont les limites que le pouvoir adjudicateur doit respecter ?

Sur ces différents points, la formation qui vous est proposée vous permettra de maîtriser les outils à utiliser et de connaître les dispositions réglementaires et contractuelles à respecter (comment mettre en application les clauses des CCAG et tenir compte de la jurisprudence?).

Au cours de ces journées, vous bénéficierez :

- de l'expertise de votre formateur
- de l'étude de cas pratiques
- de solutions concrètes que vous pourrez ensuite mettre en application
- d'une documentation complète qui vous servira de référence dans votre quotidien
- de possibilités d'échanges avec vos homologues

Lisez attentivement le programme, et pour réserver votre place, retournez-nous dès aujourd'hui, votre bulletin d'inscription. Inscrivez-vous à plusieurs pour bénéficier de conditions de réservation avantageuses.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Hot line

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone

Consultez les dates de cette formation sur notre site en [CLIQUANT ICI](#).

À qui s'adresse cette formation ?

- Responsables des marchés, agents administratifs et techniciens en charge des achats de fournitures, services ou travaux

Prérequis

Connaissances de base en matière de marchés publics

Objectifs

- Maîtriser les aspects réglementaires et contractuels liés à l'exécution des marchés
- Décider des modifications à un marché en élaborant un dispositif d'avenant
- Mettre en pratique les dispositions des C.C.A.G. permettant de modifier un marché en toute sécurité juridique
- Organiser la prévention et le traitement des litiges avec les contractants

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable

- Un support pédagogique projeté, et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation/satisfaction

Programme du 1^{er} jour

8h45 **Accueil et collation**

9h00 **Les modifications à l'initiative de l'acheteur public**

- Le pouvoir adjudicateur peut-il imposer des modifications contractuelles ?
- Les modifications les plus courantes : nature et étendue des prestations à réaliser, délais, conditions d'exécution du marché. Les conséquences pour le pouvoir adjudicateur
- Comment et à quel moment acter les modifications apportées à l'exécution du marché ?
- L'utilisation de l'avenant : quelles règles respecter ? Le non-bouleversement de l'économie du marché
- Les sujétions techniques imprévues
- Marchés de travaux : augmentation du montant contractuel : peut-on encore recourir à la décision de poursuivre ? Rôles respectifs du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage

CAS PRATIQUE : analyse d'un dispositif d'avenant et de modifications apportées au marché

10h15 **Pause café**

10h30 **Les réclamations présentées par les entreprises**

- Les principales causes de réclamation
Les règles de forme à respecter par le titulaire
- L'analyse de la réclamation au fond
- La conduite à tenir par le pouvoir adjudicateur face aux réclamations et les suites à donner

CAS PRATIQUE : traitement par le pouvoir adjudicateur d'une réclamation avant contentieux

12h30 **Pause déjeuner**

14h00 **Le règlement amiable d'un litige avec l'entreprise**

- La saisine d'un comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL)
- Le traitement du dossier par le CCIRAL
- Les suites possibles : désistement, protocole d'accord, avis du comité
- Le recours à la transaction comme moyen de résolution des litiges

CAS PRATIQUE : cheminement d'un dossier devant le CCIRA et suite transactionnelle

15h30 **Pause rafraîchissements**

15h45 **Les dépassements de délais**

- Les dépassements sans faute de l'entreprise et les prolongations de délais
- Les dépassements donnant lieu à pénalités. Le juste niveau à retenir pour les pénalités. La position du juge
- Les décisions de remise des pénalités : dans quels cas et sous quelles conditions ?

ILLUSTRATION : les clauses de pénalités et leur mise en application, comment éviter les clauses inadaptées ?

16h45 **Questions-réponses personnalisées**

17h00 **Fin de la première journée**

Programme du 2^e jour

8h45 **Accueil et collation**

9h00 **L'exécution non conforme du marché par le titulaire**

- L'exécution non conforme du marché : au plan quantitatif et au plan qualitatif
- Exécution de prestations non prévues au marché : le pouvoir adjudicateur doit-il les payer ?
- Le non-respect des stipulations du cahier des charges : sanctionner le titulaire ou recourir à un règlement amiable ?
- Les mesures coercitives prévues dans les CCAG : les réserves, la réfaction, le refus d'admission ou de réception, la notion d'indisponibilité dans les nouveaux CCAG réformés
- Les fraudes graves, leurs conséquences et les voies de recours

ILLUSTRATION : mise en œuvre de sanctions liées à l'inexécution de prestations en fournitures et travaux

10h15 **Pause café**

10h30 **La résiliation du marché**

- Les outils des CCAG et le formalisme à respecter
- La mise en régie provisoire en cas de carence du titulaire
- La résiliation aux frais et risques du titulaire : quand y recourir ?

ILLUSTRATION : démarche à initier et erreurs à éviter

12h30 **Pause déjeuner**

14h00 **Les modifications affectant la structure juridique du contractant : défaillances, cessions, fusions, absorptions**

- Défaillance d'entreprises : les moyens permettant de limiter le risque
- Les cas de modification de la composition d'un groupement

- Cession ou prise de contrôle de l'entreprise attributaire
- La cession du marché à une autre entreprise : l'avenant de transfert est-il possible ?

14h30 **Autres imprévus à caractère économique**

- Les dispositifs de prix inadaptés : comment y remédier ? Les limites à observer
- Comment gérer les disparitions ou modifications d'indices ?
- L'application de la théorie de l'imprévision

CAS PRATIQUE : substitution d'indice dans une clause de variation des prix : le cas de marchés comportant des fournitures dont les prix sont évolutifs

- La mise à jour de pratiques anticoncurrentielles ayant affecté la passation du marché : recours possibles et marche à suivre

15h30 **Pause rafraîchissements**

15h45 **Aléas liés au contentieux engagé contre le contrat**

- Le recours en annulation devant le juge administratif : ses conditions
- Dans quels cas le juge pénal peut-il intervenir et annuler le contrat ?
- Les conséquences dommageables pour le pouvoir adjudicateur
Les suites transactionnelles

JURISPRUDENCE : quelques décisions représentatives sur des contentieux divers survenus en phase d'exécution de marchés publics

16h45 **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

17h00 **Fin de la formation**



Votre formateur **Christian BOUDES**

- Formateur-consultant, commissaire DGCCRF jusqu'en 2006, ayant une expérience de plus de 35 ans dans les marchés publics
- Ancien rapporteur au Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux marchés publics (C.C.R.A.L. de Bordeaux)

La gestion des imprévus en phase exécution

POUR VOUS INSCRIRE

- envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr
- adressez ce formulaire complété à :

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS



Établissement/organisme

Adresse

CP Ville

Tél Email

N° SIRET

Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) :

Tél Email

Nom du signataire de la convention de formation :

Formation choisie :

Nom de la formation ou du parcours Code :

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCA** : oui non

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Date :

Cachet et signature :

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- appel téléphonique
- notre newsletter
- un emailing
- bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 1890,00 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners.

Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60.

Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paieement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10% du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer.

En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation.

Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant.

CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme.

Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité



Organisme certifié AFAQ - AFNOR « Conformité en formation professionnelle », certificat reconnu par le CNEFOP.

La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS - Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr

Site web www.cfc.fr

MARCHÉS PUBLICS

Exécution